

Adresse

Rue de Caraman 13 - 7300 BOUSSU

☎ 065 76 61 40

☎ 0477 80 11 49

✉ secps@itcb.be

Site: www.eps-boussu-ath.be

Direction

Pierre COQUELET

Nos bureaux sont ouverts :

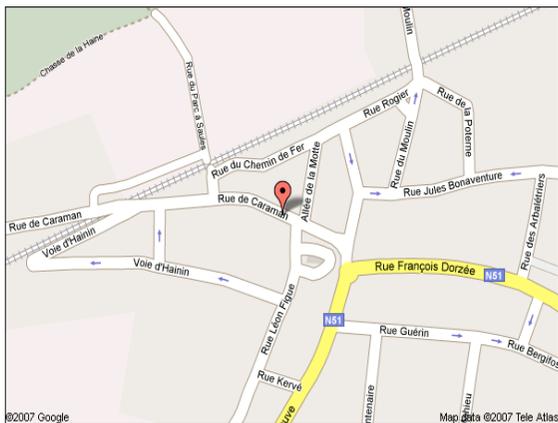
Du lundi au vendredi de 17h00 à 20h30

Inscriptions :

Dès le 30 août à Boussu (du lundi au vendredi 14h—20h)

Le 29 août (14h—20h) et à partir du 4 septembre à Ath (du lundi au jeudi)

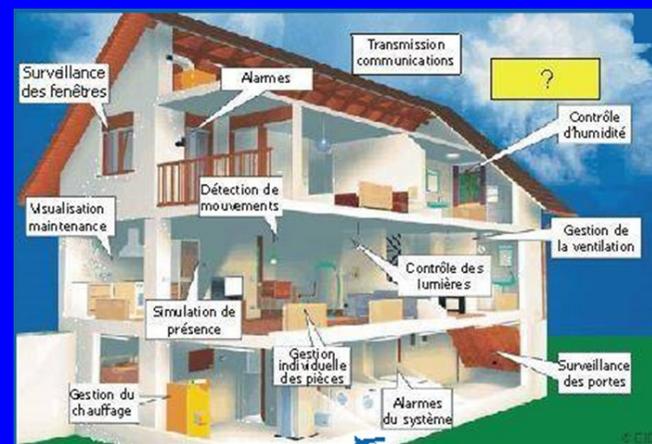
Plan d'accès :



Institut Technique et Professionnel

Les Aumôniers du Travail

Promotion sociale



DOMOTIQUE



Cette formation vise à permettre à l'apprenant:

- d'interpréter les différents types de schémas d'une installation domotique;
- de proposer des modifications en vue de répondre à d'éventuelles contraintes;
- de différencier les caractéristiques essentielles des systèmes domotiques;
- de choisir en fonction des demandes spécifiques des clients le type de système le mieux adapté (bus, commande centralisée, courants porteurs HF);
- de choisir et d'utiliser les principaux types de capteurs d'informations;
- de programmer sur PC ou sur console d'automate une installation domotique simple;
- de respecter les règles de sécurité conformément au règlement général des installations électriques.

Condition d'admission

Avoir réussi l'unité d'enseignement « Base de Domotique » de l'ESST

Droits d'inscription

73,60 €

20 € pour les demandeurs d'emploi, les étudiants de moins de 18 ans, les bénéficiaires de l'AVI, les bénéficiaires du CPAS, les professeurs sous certaines conditions.

Horaire des cours

120 périodes

Le mardi du 12/09/2017 au 22/05/2018

De 17h30 à 20h50

Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie.
- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat.
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement.
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente. ou réussir un test d'admission pour entrer en formation.
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut.
- ✓ Autres démarches :

Je suis demandeur d'emploi:

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem.

Je suis bénéficiaire du CPAS :

—> je le signale au secrétariat et je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration.

Je suis inscrit auprès de l'AWIPH :

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AWIPH.

J'ai moins de 18ans :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription.

Une attention toute particulière est accordée aux étudiants en situation de handicap. Chaque situation est étudiée individuellement et les conseils des études mettent tout en œuvre pour essayer de rendre l'apprentissage accessible à tous.

Personne de référence à contacter: Mme Degreuve Sophie